

ENGAGEMENT

À : **Autorité des marchés financiers du Québec**
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Alberta Securities Commission
British Columbia Securities Commission
(ci-après désignées les « Autorités réglementaires »)

Je, soussigné, Benoit Chotard, président et administrateur de Capital Orletto II Inc. (la « Société »), m'engage, pour et au nom de la Société et non en mon nom personnel, à déposer promptement auprès des Autorités réglementaires et au plus tard dans un délai de sept jours après la clôture du premier appel public à l'épargne de la Société (le « Placement ») un exemplaire de tout contrat important, tel que défini à l'article 1.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, qui sera signé ou entrera en vigueur avant ou lors de la clôture du Placement et qui n'aura pas été déposé auparavant auprès des Autorités réglementaires.

Et j'ai signé à Burnaby en date du 21 juin 2018.

(s) Benoit Chotard

Benoit Chotard
Président